

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (11) : Christian RAUCAZ, Patrick GOLEC, Jocelyne RITTENER-RUFF, Stéphane COUTANTIC, Stéphane BERTHET, Séverine CLOPPET, Alice LEMASSON, Frédéric PACHE, Nathalie RAUCAZ, Pierre SOTO, Jacques TORNIER

Absents excusés (02) : Sonia BONJEAN, Laurence COMBAZ

Absents (01) : Cédric DUFOUR

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE RENDU DU 08/07/2019

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 juillet 2019.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ SAR Environnement – Demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets dangereux et non dangereux
- ✓ Versement de subventions

Décision Modificative au budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° COMPTE	LIBELLE	AJOUT DE CREDITS	SUPPRESSION CREDITS
60612	Energie et électricité	+ 4 000	
615231	Entretien voies et réseaux	+ 10 000	
64162	Emplois d'avenir	+ 1 000	
6453	Cotisations Caisse de Retraite	+ 2 200	
6454	Cotisations ASSEDIC	+ 150	
6455	Cotisations Assurance du personnel	+ 100	
6533	Cotisations retraite Elus	+ 550	
022	Dépenses imprévues		- 18 000
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS		+ 18 000	- 18 000

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative n°1 au budget

CA ARLYSÈRE – Approbation du rapport 2019 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Comme le prévoit la réglementation, 2 ans après la fusion de nos 4 Communautés de Communes en une Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire a procédé à la définition de l'intérêt communautaire d'Arlysère ce qui a permis de procéder à une refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2019.

A cette même date, la compétence action sociale est mise en œuvre par le CIAS Arlysère et certaines compétences restituées aux Communes.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie les 22 août et 5 septembre dernier pour évaluer l'année suivant les prises de compétences, les charges liées aux transferts par les Communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir : les 2/3 au moins des Conseillers Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant des 2/3 de la population totale. Il sera accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination par ce dernier, des attributions de compensation définitives 2019.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT.

CA ARLYSÈRE – Présentation du rapport d'activités 2018

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que « le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune, un rapport retraçant l'activités de l'Etablissement », le rapport d'activités 2018 de la CA ARLYSÈRE a été transmis à chaque Conseillers Municipaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2018 de la CA ARLYSÈRE

CNFPT – Approbation du plan de formation mutualisé

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie : les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; de Grand Chambéry ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Il est possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire d'Arlysère, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu au printemps 2019 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

Le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire d'Arlysère.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021.

SDES – Instauration d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Le Maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un Décret du 27/01/1956.

Suite à une action collective, ces redevances ont été modifiées.

Il propose au Conseil Municipal :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier de chaque année,
- De fixer le montant de la RODP au taux maximum prévu règlementairement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

SAR ENVIRONNEMENT – Demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets dangereux et non dangereux

La Société SAR ENVIRONNEMENT est une société de récupération de déchets dangereux et non dangereux, de négoce de déchets ferreux et non ferreux, de location de bennes et de démolition industrielle.

Elle est actuellement implantée sur Ste Hélène/Isère et dispose d'un site annexe de stockage de déchets métalliques sur Tournon.

Ces 2 établissements sont des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le site de Ste Hélène/Isère est soumis à autorisation pour des activités de stockage et transit de déchets non dangereux et dangereux.

Le site de Tournon est soumis à autorisation pour des activités de stockage et transit de déchets métalliques.

Le projet de la Société SAR consiste à regrouper ses activités sur un même site : celui implanté sur Tournon.

En raison de la nature et du volume de ses activités, le futur établissement relève du régime de l'autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. La Société SAR doit donc demander une nouvelle autorisation pour son site de Tournon.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **NE FORMULE AUCUNE OPPOSITION** au futur projet de la Société SAR ENVIRONNEMENT.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** des subventions aux Associations suivantes :

- ✓ Harmonie de Gilly/Isère pour l'ensemble de leurs prestations aux différentes Commémorations,
- ✓ Régul'Matous pour son partenariat avec la Commune pour limiter la prolifération des chats errants.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▶ Le Conseil Municipal met en place un projet de règlement de formation du personnel qui sera soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie. Après avis du CT, ce règlement de formation fera l'objet d'une délibération.

▶ Après avoir pris connaissance des demandes de modifications de zonage au sein du PLU reçues en Mairie, Le Conseil Municipal décide qu'aucune procédure de révision ne sera lancée avant les échéances municipales de mars 2020.

▶ Le Conseil Municipal est informé :

- ✓ d'un projet de construction sur la Route de Tamié, en face du parking de l'école,
- ✓ d'affaires et de courriers divers.

▶ Le Conseil Municipal prend note des dates des prochaines manifestations communales :

- ✓ Repas des Aînés le 12 octobre
- ✓ Fête du Four le 27 octobre
- ✓ Spectacle du Dôme le 14 novembre.

~~~~~

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H30**